



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2021-11-013

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture / Service interministériel d'animation des politiques publiques (SIAPP)

41-2021-11-22-00002 - Arrêté modifiant la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de Loir-et-Cher (modification n°1) (4 pages)

Page 3

Préfecture

41-2021-11-22-00002

Arrêté modifiant la composition du Conseil
départemental de l'éducation nationale (CDEN)
de Loir-et-Cher (modification n°1)



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service interministériel d'animation
des politiques publiques**
Pôle animation interministérielle
et économie

Arrêté du **22 NOV. 2021**

**portant modification de la composition du Conseil départemental
de l'éducation nationale (CDEN) de Loir-et-Cher**

LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-1 à R. 235-11-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 221-2 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. François PESNEAU en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu les propositions formulées par le conseil départemental ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de Loir-et-Cher est modifiée ainsi qu'il suit :

1) PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS

Présidents

- Le préfet
- Le président du Conseil départemental

Vice-présidentes

- L'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale
- Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments au Conseil départemental

1 / 4

Préfecture de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX
Tél. : 02 54 70 41 41 - <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> - pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

2) REPRESENTANTS DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET DES COMMUNES

TITULAIRES

Région

Madame Karine GLOANEC-MAURIN
Conseillère régionale

Département

Madame Monique GIBOTTEAU
3^{ème} Vice-présidente

Madame Virginie VERNERET
Conseillère départementale déléguée

Monsieur Bernard PILLEFER
4^{ème} Vice-président

Monsieur Philippe MERCIER
8^{ème} Vice-président

Monsieur Benjamin VÉTELÉ
Conseiller départemental

Communes

Madame Catherine LHERITIER
Maire de Valloire-sur-Cisse

Monsieur Patrick MARMION
Maire de Neuvy

Monsieur Eric MARTELLIERE
Maire délégué de Fougères-sur-Bièvre

Madame Catherine BLOQUET-MASSIN
Maire de Briou

SUPPLEANTS

Madame Delphine BENASSY
Conseillère régionale

Monsieur Yves LECUIR
Conseiller départemental délégué

Madame Maryse PERSILLARD
Conseillère départementale

Madame Florence DOUCET
7^{ème} Vice-présidente

Monsieur Philippe SARTORI
2^{ème} Vice-président

Madame Geneviève REPINCAY
Conseillère départementale

Madame Nicole JEANTHEAU
Maire d'Areines

Monsieur Laurent ALLANIC
Maire de Saint-Claude-de-Diray

Monsieur Jean-Michel DEZELU
Maire de Souesmes

Monsieur Bernard ESPUGNA
Maire de Beauce la Romaine

3) REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT

TITULAIRES

FSU 41

Monsieur Emmanuel MERCIER
Madame Aurélia STEDRANSKY

Monsieur Gil BOISSE

Monsieur Stéphane LEROY

Madame Aline CHEVALIER

Monsieur Frédéric BESNARD

Monsieur Julien ROUSSELOT

Madame Odile MOTHET

SUPPLEANTS

Madame Lucie COELHO

Monsieur Eric RIOU

Madame Sappho PIEPER-MEA

Madame Virginie GROSPART

Madame Carole GAGNIER

Monsieur David LANGLET

Madame Véronique LAFARCINADE

Madame Anne-Hélène GALLIER

2 / 4

Préfecture de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX
Tél. : 02 54 70 41 41 - <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> - pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

TITULAIRES

SUPPLEANTS

UNSA-EDUCATION 41

Madame Stéphanie VEST

Monsieur Julien TARDIEU

FNECFP FO 41

Monsieur Frédéric LESNIEWSKI

Monsieur Ludwig FLORECK

4) REPRESENTANTS DES USAGERS

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Parents d'élèves

FCPE

Madame Alexandra CANOURGUES

Madame Christine MONGELLA

Madame Cyrille GAUTIER

Madame Lise BECKER

Madame Sandrine CALLE

Madame Déborah EL ABDARI

Monsieur Edouard CLEMENT

Madame Alice MEMET

Madame Adèle TRAVERT

Madame Anaïs MICOULEAU

Madame Alexa GAGNAIRE

Madame Anne VISCITA

PEEP

Madame Anne LE VIGOUREUX

Monsieur Benoît PAJOT

Associations complémentaires

Monsieur Bernard JOUSSELIN
Vice-Président de la ligue de l'enseignement

Monsieur Baptiste MARSEAULT
Délégué départemental de l'union public
sportive enseignement du premier degré
(USEP 41)

Personnalités qualifiées

Désignées par le président du conseil départemental

Madame Nicole CHEVALLIER-DROUET
Directrice d'école en retraite

Madame Chantal SAVIGNY
Ancienne directrice de la direction de
l'éducation au sein du conseil départemental

Désignées par le préfet

Monsieur Eric LETOURMY
Président de la commission Ecole-Entreprise
du MEDEF 41

Madame Emmanuelle VIORA
Administratrice et vice-présidente du Comité
départemental de la protection de la nature et
de l'environnement de Loir-et-Cher (CDPNE)

5) REPRESENTANTS DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DESIGNES A TITRE CONSULTATIF

TITULAIRES

Madame H el ene CARON
Pr esidente des d el egu es d epartementaux de
l' ducation nationale (DDEN)

SUPPLEANTS

Madame Fran oise GEORGE
Vice-pr esidente de la d el egation de Vend ome

Article 2 : La dur ee du mandat des membres du CDEN cit es ci-dessus est de trois ans   compter du 5 novembre 2021, date de l'arr et  portant renouvellement de la composition du CDEN.

Article 3 : L'arr et  pr efectoral n  41-2021-11-05-00001 du 5 novembre 2021 portant renouvellement de la composition du Conseil d epartemental de l' ducation nationale est abrog e.

Article 4 : Le secr etaire g en ral de la pr efecture, le pr esident du conseil d epartemental et l'inspectrice d'acad emie, directrice acad emique des services d epartementaux de l' ducation nationale de Loir-et-Cher sont charg es, chacun en ce qui le concerne, de l'ex ecution du pr esent arr et  qui sera publi e au recueil des actes administratifs de la pr efecture de Loir-et-Cher et du Conseil d epartemental.

Fait   Blois, le 22 NOV. 2021

Le Pr efet,



Fran ois PESNEAU

Dans un d elai de deux mois   compter de la date de notification ou de publication du pr esent acte, les recours suivants peuvent  tre introduits, conform ement aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adress    M. le Pr efet de Loir-et-Cher – Place de la R epublique - BP 40299 - 41006 BLOIS cedex :
- un recours hi erarchique, adress    M. le Ministre de l'Int erieur, place Beauvau 75008 Paris cedex 08 :

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un d elai de deux mois.

Apr es un recours gracieux ou hi erarchique, le d elai du recours contentieux ne court qu'  compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orl ans cedex 1.

Le tribunal administratif peut  galement  tre saisi par l'application informatique T el ecours accessible par le site internet www.telerecours.fr